



## Déclaration liminaire de la FNEC FP FO CHSCT A de Clermont-Ferrand 11 décembre 2020

Monsieur le Recteur,

Vous convoquez une nouvelle fois cette instance en visioconférence alors que les personnels travaillent tous les jours au milieu de dizaines d'élèves. La FNEC-FP-FO vous a demandé de pouvoir être en présentiel pour cette instance, comme cela se fait dans d'autres académies, comme cela se fait au niveau du ministère, comme cela se fera pour le GT sur les lignes directrices de gestion, comme cela se fera pour le prochain CTA interacadémique conformément aux annonces de M. le Recteur de Lyon hier. Les derniers CHSCTA et encore plus les CHSCTD qui se sont tenus ces dernières semaines ont été catastrophiques. Pour le CHSCTD du 63, la liaison était exécrable et il n'a pu aller à son terme en raison de la coupure du réseau en plein milieu ; lors du CHSCTD du 43, la DASEN a coupé autoritairement les micros afin d'empêcher les représentants syndicaux de parler ; et dans l'Allier, plusieurs représentants des organisations syndicales n'ont pu se connecter. Pour les CHSCTA, de très nombreuses fois la durée de la visio n'a pas été programmée sur une durée suffisamment longue pour permettre à la totalité de l'ordre du jour d'être abordé.

Pour ce CHSCTA du 11/12, de nombreux documents préparatoires n'ont pas été fournis notamment (rapport d'enquête sur le lycée de Chamalières, bilan du fonctionnement RH de proximité...).

De plus, lors d'une réunion en visioconférence nous n'avons aucune certitude de la garantie de la confidentialité des débats.

Pour toutes ces raisons, nous demandons le report immédiat de cette instance avec envoi d'une convocation pour la tenue d'un CHSCTA en présentiel dans les plus brefs délais.

Nous avons tous été bouleversés par l'assassinat de notre collègue Samuel Paty. Mais comment comprendre l'entêtement à refuser l'enquête pourtant obligatoire du CHSCT-D 78 ? Qu'y a-t-il à cacher ? Que faut-il ne pas savoir ? Et dans quel but ?

Les conséquences de la crise sanitaire sur nos conditions de travail au quotidien génèrent un épuisement de plus en plus marqué sur l'ensemble des personnels.

La colère gronde quand, au prétexte de la crise, le gouvernement et le Ministre Blanquer, profitent de la situation pour faire passer une avalanche de réformes dont personne ne veut.

La colère gronde quand toutes les mesures prises amènent la remise en cause du statut donc des droits et garanties : aggravation de l'arbitraire de PPCR, réforme territoriale, école dite de la « confiance » pour instaurer un non-droit local, des formations formatage imposées, le télétravail déréglementé, tout cela sous la houlette de la RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. Ces dispositions s'articulent avec des mesures telle que la loi Rilhac, le démantèlement minutieux de l'école et de l'enseignement spécialisé accéléré par la mise en place entre autres des PIAL, la fusion des différents corps d'inspection en un corps unique, la réforme de préprofessionnalisation du concours qui développe la contractualisation à l'entrée dans le métier ou encore la remise en cause du Baccalauréat national ou encore de Parcoursup...

La colère gronde quand un plat de lentilles est distribué en guise de revalorisation à quelques personnels et que la plupart ne percevront rien. La FNEC FP-FO n'a pas voulu être associée à l'opération baptisée « Grenelle » et nous avons toujours considéré que notre place n'était pas dans ces ateliers mélangeant syndicats et société civile, présidés par des « personnalités », où les représentants des personnels sont réduits au rôle de faire-valoir des décisions du ministre.

Le Ministre prévoit d'octroyer une prime d'équipement informatique de 150 euros en 2021. Il s'imagine peut-être que l'on peut s'équiper pour 12,50 euros par mois... Et comme il n'y a pas de petites économies, il en exclut en plus, notamment, les professeurs documentalistes et les CPE.

La colère gronde quand les personnels ne peuvent plus être représentés dans les CAP et que l'arbitraire dans la gestion des carrières (promotion et mutation) devient une règle de gouvernance.

En pleine crise sanitaire, la destruction des CT et des CHSCT se poursuit alors même que les restructurations liées à la réforme territoriale s'accélèrent. C'est irresponsable ! Le gouvernement profite de la crise sanitaire pour faire passer deux décrets réduisant le rôle des CAP et en mettant en place définitivement les CSA.

Suite à la mobilisation importante des personnels depuis plusieurs semaines, et notamment par la grève du 10 novembre, le ministre a annoncé l'embauche de milliers de professeurs contractuels et d'AED dans les établissements scolaires. Or, ces personnels contractuels sont recrutés sur des CDD de trois mois ! Le ministre, s'il est contraint de reconnaître que les enseignants et les AED manquent, fait le choix d'uberiser l'Education Nationale, plutôt que de créer un véritable statut d'AED, et de faire appel à la liste complémentaire pour les professeurs des écoles. C'est la généralisation de la précarité dans l'Education Nationale et la remise en cause de nombreuses garanties.

Dans l'Académie de Clermont-Ferrand, loin des chiffres annoncés par M le Recteur, ce seront au mieux quelques dizaines de PE et d'AED qui seront recrutés, loin des besoins criants dans les écoles, les collèges et lycées.

Les AED ont exprimé leur mécontentement : manque de protection et déstabilisation des missions en raison des protocoles sanitaires, changement de lieu de travail incessants et abusifs pour faire face aux manques de moyens de remplacement dans les vies scolaires. Ils étaient nombreux à dire leur ras-le-bol en faisant grève mardi 1<sup>er</sup> décembre. Et le ministre veut les précariser encore plus avec des CDD de trois mois pour surveiller des classes dans le cadre de l'enseignement à distance : c'est inacceptable !

En ce qui concerne le dépistage mis en place dans les lycées, il ne répond pas aux demandes de FO concernant le dépistage systématique organisé par l'employeur de tous les personnels et les élèves. Ce dispositif n'est pas mis en place par l'employeur. Le ministère délègue une nouvelle fois ses responsabilités sur l'échelon régional.

La FNEC FP-FO oppose les revendications à ces décisions et demande :

- L'augmentation immédiate des salaires, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans avec l'augmentation de 20% de la valeur du point d'indice et une augmentation immédiate de 183€ net pour tous les personnels de l'Education Nationale, comme l'ont obtenu les hospitaliers ;
- Le retrait de toutes les remises en cause statutaires engagées par le ministre : réforme des concours, fusion des corps d'inspection, mise en place d'un 4<sup>e</sup> RDV de carrière, développement de la RH de proximité visant à instaurer un management sur le modèle du privé au sein de l'Education Nationale...
- Le recrutement immédiat et massif de personnels fonctionnaires d'Etat en privilégiant les candidats inscrits sur les listes complémentaires des concours.
- La titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent et la stagiairisation de ceux embauchés cette année
- Un vrai salaire et un vrai statut pour les AESH et la fin des PIAL
- L'arrêt des restructurations et destructions de services liées à la réforme territoriale

Concernant les CHSCT, la FNEC FP FO rappelle que toutes facilités doivent être données aux représentants des personnels pour exercer leur mission. Or, nous constatons que c'est l'inverse qui se passe, c'est une véritable entrave à l'action des représentants des personnels à laquelle nous assistons.

Le lien avec les remises en cause plus globales de la démocratie qui sont l'œuvre quotidienne du gouvernement est là. Pas de syndicalisme libre sans démocratie !

C'est pourquoi la FNEC FP-FO continuera en toutes circonstances et en toute indépendance à porter les revendications et invite les personnels à s'organiser pour rejeter les mesures de régression sociale du gouvernement, et pour défendre leur statut et l'Ecole Républicaine, gratuite et laïque.